



**SAULDRE ET SOLOGNE**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 018-200000933-20220502-2022\_05\_034-DE

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 26 avril deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Montaine, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

**Séance du lundi 2 mai 2022**  
**Délibération n° 2022-05-034**

### Approbation du rapport d'activité 2021

**Conseillers en exercice : 35**

**Conseillers présents : 24**

**Nombre de votants : 29**

**Conseillers titulaires présents :** Mme Anne CASSIER, Mme Sophie ESPEJO, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ et M. Jean-Yves DEBARRE.

**Conseiller suppléant présent :** Mme Cathy PRUNIER

**Pouvoirs :** M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,  
Mme Florence LEDIEU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,  
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,  
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,  
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

**Absents excusés :** M. Pascal VILAIN, M. Hugues DUBOIN, M. Joël COULON, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN et M. Nicolas MOREAU.

**Secrétaire de séance :** M. Lionel POINTARD.

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

A ce titre, il vous est proposé d'approuver le rapport d'activités 2021 de la Communauté de communes que vous trouverez en annexe.

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation faite en séance du rapport d'activités 2021 de la Communauté de communes,

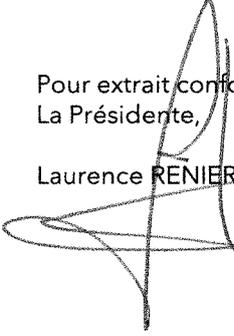
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 : APPROUVE le rapport d'activités 2021 de la Communauté de communes ci-annexé.**

Envoyé en préfecture le 03/05/2022  
Reçu en préfecture le 03/05/2022  
Affiché le **SLO**  
ID : 018-200000933-20220502-2022\_05\_034-DE

**Article 2 : CHARGE la Présidente de communiquer ce rapport d'activités aux maires des communes membres.**

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Laurence RENIER



The seal is circular with the text "Communauté de communes Sologne et Sologne" around the top and "18 (CHER)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff, with a sun and a tree above. Below the coat of arms, it says "REPUBLIQUE FRANCAISE".

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/05/2022 et de sa publication le 03/05/2022